

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2016 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2012 à 2016, relativement à un investissement que vous avez fait en 2011 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)		1	
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)	2		
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+	3	
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			Revenu total servant à calculer la déduction = 5

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2016

Partie inutilisée des déductions au début de 2016

Important: Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2015.

Partie relative à 2011 (ligne 31, colonne C)	+	20	
Partie relative à 2012 (ligne 32, colonne C)	+	21	
Partie relative à 2013 (ligne 33, colonne C)	+	22	
Partie relative à 2014 (ligne 34, colonne C)	+	23	
Partie relative à 2015 (ligne 35, colonne C)	+	24	
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.			Partie inutilisée des déductions au début de 2016 = 25
Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2016)	+	26	
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=		27
Montant de la ligne 5 _____ x 30%			▶ 28

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2016.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2016.

Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.

Déduction relative au RIC utilisée en 2016	29	
---	----	--

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2017

	A Montants des lignes 20 à 24 et 26	B Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2016	C Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2017 (col. A – col. B)
Partie relative à 2011*	(20)		30
Partie relative à 2012	(21)		31
Partie relative à 2013	(22)		32
Partie relative à 2014	(23)		33
Partie relative à 2015	(24)		34
Partie relative à 2016	(26)		35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaier le montant de la ligne 29. Total =			

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2017 la partie inutilisée de la déduction relative à 2011.